

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 6 (1904)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: Renseignements universitaires.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

first semester; Seminar in the theory of groups, two hours. — By Professor H. F. BLICHEFELDT: Determinants, two hours, first semester; Non-euclidean geometry, two hours, second semester; Differential equations, three hours.

Northwestern University. — *First semester.* — By Professor T. F. HOLGATE: Linear systems of conies, two hours. — By Professor H. S. WHITE: Theory of functions, two hours; Plane cubics and quartics, three hours. — *Second semester.* — By Professor T. F. HOLGATE: Theory of numbers, two hours. — By Professor H. S. WHITE: Elliptic functions, three hours; Projective geometry of surface and twisted curves, two hours.

Yale University. — By professor James PIERPONT: Advanced calculus, three hours; Projective geometry, three hours; Theory of functions of real variables, three hours. — By Professor P. F. SMITH: Continuous groups, three hours; Higher analysis for engineers, two hours, first semester. — By Professor H. A. BUMSTEAD: Problems in mathematical physics, two hours. — By Dr. A. S. GALE: Differential equations and function theory, three hours. — By Dr. H. E. HAWKES: Higher algebra, two hours; Elliptic functions, three hours. — By Dr. W. A. GRANVILLE: Differential geometry, two hours. — By Dr. E. B. WILSON: Analytic mechanics, two hours; Introduction to mathematical physics, two hours; Non-euclidean geometry, two hours.

FRANCE

Paris. Collège de France. — Mécanique analytique et mécanique céleste. M. HADAMARD: Equations de l'Elasticité. Les mercredis et samedis à 3 h. $\frac{3}{4}$. — Mathématiques. M. JORDAN: De la construction des groupes résolubles. Les jeudis et samedis à midi $\frac{3}{4}$. — Physique générale et mathématique. M. BRILLOUIN: 1) De la Constante de la gravitation universelle et la Pesanteur. Les samedis à 5 h.; 2) De la Théorie électro-magnétique de la lumière et les Ions. Les mercredis à 5 h. — Mathématiques. (Fondation Claude-Antoine Peccot). M. BAIRE: Rapports entre les notions de continuité et de discontinuité dans quelques questions d'Analyse. Les lundis, mercredis et vendredis à 2 h. $\frac{1}{2}$ (à partir du 4 janvier 1904).

Renseignements universitaires.

Inscription ou immatriculation des Etudiants étrangers à la Faculté des Sciences de Paris. — *Licence ès sciences.* — Les Etudiants étrangers qui désirent être admis à la Faculté en vue de préparer la licence ès sciences, doivent

demander une dispense du Baccalauréat. A cet effet ils adresseront à M. le ministre de l'Instruction publique une demande sur papier timbré à 60 centimes, accompagné des titres, diplômes, attestations d'études possédés par le postulant et de son acte de naissance (original et traduction en français); les traductions doivent être faites par un traducteur assermenté ou par les soins du Consulat. Cette dispense une fois accordée (à titre onéreux 130), l'Etudiant sera admis à prendre ses inscriptions en vue de la licence. Lorsque l'Etudiant désire être immatriculé en vue seulement de suivre les cours, les conférences et aussi lorsque cela est possible les travaux pratiques, il *n'est pas tenu* d'avoir la dispense du baccalauréat, il peut se faire immatriculer sur le vu des titres étrangers qu'il possède et de son acte de naissance.

Doctorat d'Université. — a) Les Diplômes du Doctorat d'Université sont comme ceux des autres Universités françaises ou étrangères, d'ordre *purement scientifique*. Ils ne confèrent aux étudiants aucun droit aux fonctions ou à l'exercice de professions pour lesquelles sont requis les grades d'Etat.

b) Les aspirants à ce titre doivent se faire inscrire sur un registre spécial au Secrétariat de la Faculté des Sciences.

Ils devront présenter en vue de leur inscription :

1^o Un acte de naissance (ou titres officiels en tenant lieu), accompagné d'une traduction authentique en français, visée au Consulat ou à l'Ambassade ;

2^o Deux Certificats d'Etudes supérieures.

Dans certains cas les étudiants étrangers munis de titres pourront être inscrits sans posséder ces deux certificats. Pour cela ils devront adresser à M. le Doyen une demande spéciale, sur timbre, accompagnée des titres (originaux et traductions en français établis par les soins d'un traducteur assermenté).

3^o Avant toute soutenance, l'Etudiant est tenu d'accomplir une scolarité d'au moins une année dans les laboratoires de l'Université.

c) Les épreuves du Doctorat d'Université comprennent la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles et des interrogations sur des questions proposées par la Faculté.

d) Les droits de scolarité à la Faculté des Sciences comprennent : Une immatriculation annuelle à 20 fr. — Un droit de bibliothèque annuel à 10 fr. — Quatre droits trimestriels de laboratoire de 50 à 150 fr., soit 200 à 600 fr. — Un examen à 140 fr.